

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT

Du 1^{er} juillet 2019

Le 26 juin 2019, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 1^{er} juillet 2019 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil dix-neuf, le 1 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de VILLERS-ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

Etaient présents :

Wily DUBOS Maire, Jérôme ACKER, Didier de AMORIN, Olivier BAN, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET, Olivier JALLU, Dominique PATEIRON, Laurent PATEIRON, Bernard WEILER.

Absent : Dimitri BOUVIER,

Absents excusés : Jean-Marie CHAPPELLET qui donne son pouvoir à Bernard Weiler
Hubert FOURNET

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

25/2019 : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la CUGR dans le cadre de l'accord local.

26/2019 : Choix du devis du radar pédagogique et demande de subvention.

Informations diverses

Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 3 juin 2019. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Madame Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération pour pouvoir demander une subvention pour une rénovation de tableaux de l'Église.

DÉLIBÉRATIONS

25/2019 : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la CUGR dans le cadre de l'accord local.

La composition du Conseil Communautaire sera définie par arrêté préfectoral le 31 octobre 2019 au plus tard.

Conformément à l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, celle-ci découlera de l'application des règles de droit commun ou d'un accord local adopté à la majorité qualifiée des communes, membres de la Communauté Urbaine du Grand Reims. La composition du Conseil communautaire pour le prochain mandat selon les règles de droit commun permet de répartir entre les communes.

Reims 59 sièges

Tingueux 3 sièges

Bétheny 2 sièges

Cormontreuil 2 sièges

1 siège pour les 139 autres communes dont Villers-Allerand.

Soit un total de 205 sièges

Après analyse des Services de l'Etat, il apparaît qu'il est possible de conclure un accord local consistant à ajouter un second siège aux trois communes suivantes : Witry-les-Reims, Fismes et Saint-Brice Courcelles. Cet accord doit être adopté à la majorité qualifiée par les membres de la CUGR

Notre délibération va permettre de fixer le nombre et la répartition des sièges soit 208 et d'accepter de créer 3 sièges supplémentaires répartis pour les communes de Fismes, Saint-Brice Courcelles et Witry-les-Reims.

Il est procédé au vote.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ.

26/2019 : Choix du devis du radar pédagogique et demande de subvention.

Hubert Fournet a envoyé à la DDT, à la Préfecture, au Département, aux conseillers Départementaux un mail qui traduit son agacement pour les vitesses excessives, les tremblements, les vibrations, l'absence de déviation et le remplacement du radar dans la RD951. Il a reçu une réponse de Stéphane DUHAZE Directeur Direction des Routes Départementales :

« Votre courriel a retenu toute mon attention s'agissant d'un sujet sensible qui concerne tous les acteurs publics. Depuis de nombreuses années, le Conseil Départemental a positionné la sécurité routière comme l'une de ses actions prioritaires et il y consacre chaque année des moyens, tant humains que financiers, importants.

Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un problème attaché au pouvoir de police du maire (zone située en agglomération), l'action du Département est limitée à un accompagnement de celui-ci. Cet accompagnement se traduit par une assistance technique (visant à trouver une solution réaliste) et financière par le biais d'une subvention.

Pour ce qui concerne les actions de répression et plus particulièrement le remplacement du radar,

Mme Laure Parot à la DDT (qui lit ce courriel en copie) pourra vous apporter une réponse directement, cette question étant du ressort des services de l'État et non du Département »

Nous savons déjà que le radar a été vandalisé en période de gilets jaunes. Il sera remplacé quand la société qui est en charge du dossier le programmera. Bien malin qui sait donner une date précise. Elle s'occupe de toute la France et 70% des radars de France ont été détruits. Nous avons demandé au service de monsieur le sous-Préfet qu'un radar double sens en hauteur soit posé au plus vite. Certains riverains demandent une limitation à 45 km/h.

A la suite de diverses réunions, dont une en particulier avec la Sous-Préfecture, la commune a décidé d'installer un radar pédagogique sur la RD 951 en bas de Montchenot en venant de Reims. Nous avons fait faire un devis à la Sté SPIE pour l'installation de ce radar pour un montant de 4 150 € HT

Nous nous décidons finalement à l'installer, suite aux multiples remarques des riverains qui se plaignent évidemment de la vitesse excessive des véhicules qui passent chaque jour devant leur porte.

Nous souhaitons que ce radar, même s'il ne résoudra pas tous les problèmes, puisse alerter les automobilistes sur leurs excès de vitesses multiples, régulièrement constatés.

Cette installation ne peut plus être financée par le Département, sous forme de subvention. Cette ligne vient d'être effacée.

Dans notre délibération la demande de subvention n'a plus lieu d'être.

Cependant le maire demande de nouveau aux conseillers l'autorisation de signer ce devis.

Il est procédé au vote.

**POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
APPROBATION À L'UNANIMITÉ.**

27/2019 : Remise en état de deux tableaux de l'Église de Villers-Allerand, demande de subvention au Parc Naturel Régional.

Lors de visite de l'Église, Monsieur Romuald Goudeseune, conservateur des monuments historiques (Marne, Haute-Marne) à la DRAC et Madame Feneuil, responsable du Patrimoine, au Parc Régional Naturel de la Montagne de Reims nous ont dit tout l'intérêt qu'il y aurait de préserver, soit par un simple toilettage, soit par une remise en état plus poussée de craquelures de deux tableaux « la Samaritaine » et « l'Ange au calice ».

Le Parc peut apporter une aide de 40%.

Monsieur De Laage encadreur et Madame Stetten consultante en conservation préventive du patrimoine, conservation-restauration de peinture murale et de chevalet ont été contactés sur conseil de la DRAC.

Ils peuvent réaliser l'ensemble des prestations de restauration des cadres et tableaux sur l'année 2019. Nous avons reçu des devis TVA 20% pour les tableaux et sans TVA pour les cadres, concernant la restauration des tableaux « la Samaritaine » et « l'Ange au calice » de l'église de

Villers Allerand pour un montant de 4 450 € pour « l'Ange au Calice » et 3 250 € HT pour « la Samaritaine ».

L'aide du Parc sera versée en deux temps une partie en 2019 et l'autre en 2020 sous réserve que le Parc garde la subvention donnée par la Région.

Bernard Weiler rappelle que des conseils ont été demandés pour la rénovation de la Fontaine rue du Voisin auprès du Parc. Nous sommes sans nouvelle à ce jour ; une relance leur sera adressée par le Maire.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
APPROBATION À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DIVERSES

• **Aménagement chemin piétonnier à Montchenot.**

L'aménagement est en cours de réalisation. Il reste à mettre les poteaux de délimitation de la voie pour piétons.

Olivier Jallu intervenait pour rappeler que le Parc Naturel Régional cherche toujours à installer des aires de co-voiturage.

Des véhicules stationnent d'ailleurs au niveau du parking en dessous de l'abribus à Montchenot, ce qui s'avère gênant pour le passage du ramassage scolaire du collègue.

Nous avons rencontré Caroline Chafik, Jean-Pierre Belfie représentants de la CUGR, en présence de Sophie Depiero et Jérôme Canga du Pôle de Rilly chargés des transports à la CUGR. Cette réunion avait pour but de donner une réponse concertée au transporteur des bus-scolaire, qui se plaignait de ne pouvoir s'arrêter dans de bonnes conditions au parking route de Montchenot, du lundi au vendredi matin entre 8h et 8h30.

Cet arrêt n'a jamais été marqué administrativement comme arrêt de bus.

Le Grand-Reims demande que le maire prenne un arrêté de stationnement pour le bus scolaire, puis installe un panneau. Le coût du panneau est à la charge de la CUGR. Le Grand Reims mettra une signalisation au sol pour 2 voitures dans l'idée du co-voiturage. La mairie installera à sa charge le panneau fournis par la CUGR.

Ces deux emplacements, plus des emplacements possibles sur la RD 951 seront affectées au co-voiturage comme le Parc nous l'a demandé.

Maryvonne Leclère, l'enseignante de notre école se réjouit de l'aménagement de ce chemin, qui facilite l'accès à la Résidence ORPEA, lorsqu'elle s'y rend avec ses élèves. Un prolongement jusque Villers serait même souhaitable. À étudier, d'autant plus que des subventions peuvent être envisageables avec la CUGR.

• **Passage poids lourds dans le village.**

Nous devons effectuer avec des conseillers volontaires, le comptage de passage des camions sur la CD 26, sur la demande de la Sous-Préfecture de Reims les 17, 19, 26 et 28 juin.

La déviation installée pour le rond-point de Saint-Imoges a empêché le passage de presque tous les poids lourds depuis deux mois dans le village. Le comptage à ces dates aurait été inutile. Le maire remet à plus tard ce comptage.

• **Les travaux de Véolia sur la RD951 au bénéfice de l'ORPÉA.**

Des travaux ont eu lieu à Montchenot sur la RD951 le lundi 24 et le mardi 25 Juin derniers, suite à une fuite de canalisation signalée par ORPEA, Ces travaux ont engendré des perturbations de circulations importantes.

La CIP-Nord interrogée a écrit : *En tout état de cause, le problème rencontré venait d'un mauvais réglage des temps de temporisation des feux tricolores : la temporisation s'apprécie en fonction du trafic sur les voies concernées, ce qui n'a pas été le cas (temps d'attente identique d'environ une minute sur RD951 et sur RD26). Pour votre information, la CIP a dû intervenir en urgence lundi soir afin d'essayer de fluidifier la circulation jusqu'à 20h00.*

Nous sommes également intervenus mardi matin dès 6h30, pour éviter les embouteillages de la veille. Ces interventions étant la conséquence d'une mauvaise gestion du chantier par l'entreprise, une facture leur sera adressée (par la CIP-Nord).

• **Travaux rue de la ferme.**

La parole est donnée à monsieur Bernard Weiler.

Le démarrage des travaux a eu lieu le lundi 13 Mai 2019. La réception de chantier est envisagée pour ce 2 juillet à 11heures sur site. Le chantier a été bien conduit par madame Rachel Rolland, responsable du bureau d'études Dupont Remy Miramon et Virginie Mailley du Pôle Territorial de Rilly.

L'engazonnement des abords sera réalisé en septembre. Les fossés ont été nettoyés, l'eau canalisée. On ne peut que féliciter les entreprises pour le respect des délais.

• **PLU.**

Nos avis d'approbation du Plan Local d'Urbanisme, de l'instauration du droit de préemption, de l'instauration du permis de démolir, de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures et autorisation pour les travaux de ravalement ont été votés à l'unanimité par le Conseil Communautaire du 27 juin 2019. Le PLU rentre donc désormais en vigueur, à la place du RNU.

• **Le SIEM.**

Le 27 juin le Conseil Communautaire a voté une subvention pour le SIEM de 70536,45 euros pour le seul remplacement des ballons fluorescents dans la commune de Villers-Allerand Montchenot. Il faudra compter environ 3 mois ensuite pour la pose, selon monsieur Batalla.

• **Les Ateliers Communaux.**

Madame Calvoz contactée a fixé la pré visite de parfait achèvement le lundi 15 juillet à 11 heures.

• **Le Terrain de Sport.**

La parole est donnée à Olivier Ban afin qu'il apporte des précisions sur l'offre concrète faite par l'architecte avant l'appel d'offre.

Les appels d'offre n'ont pas été lancés. Ce dossier traîne. Afin que la prochaine réunion prévue avec l'architecte le mercredi 3 juillet à 18h00 à la mairie, (toutes et tous sont conviées), soit efficace,

voici les points sur lesquels nous sommes tombés d'accord et que nous demanderons de mettre dans l'appel d'offre.

Plusieurs lots sont retenus dans l'ordre de leur réalisation :

- 1 la plateforme engazonnée, délimitée par la piste de course,
- 2 les locaux du CAVAM et les toilettes et l'électricité,
- 3 la piste en grave légère avec 3 couloirs de 90 cm sur 200 m ; les abords avec option voliges ou métal (à choisir selon le cout),
- 4 le terrain de basket avec massifs pour les paniers de basket et son premier tracé,
- 5 le terrain de foot avec massifs pour les caisses,
- 6 le jardin participatif.

Estelle Courteix, suite à la Fête de l'Été, nous a fait remarquer que si nous envisagions de faire la plupart des manifestations au parc, il est nécessaire de prévoir un éclairage (différentes solutions à mettre en réflexion), et des possibilités de branchements électriques.

• **Terrasse du jardin de la mairie.**

La parole est donnée à Jérôme Acker qui s'était proposé pour faire établir des devis rapidement.

Les devis sont en cours de réception.

Olivier Ban précise qu'il faudra poncer la chape, ragréer avec une pente, assurer son étanchéité.

• **La structure couverte du parc de la petite Barbarie.**

La parole est donnée à Didier De Amorin

Pour rappel la société Lhermitte devait rehausser les traverses de toit de quelques centimètres par adjonction de lames composites et installer des contreventements sur les piliers de coins pour renforcer la structure.

La société « Toile et bâches » a fait état d'un écart "en losange" de la structure de l'ordre de 40 cm et demandait la mise en place d'un système de ré équerrage du toit par câbles tirés en diagonales. « Toile et bâches » ne voulant intervenir et poser la bâche que lorsque ce point serait réalisé.

Mr Lhermitte fait lui état d'un écart variant de 9 à 15 cm dû à la géométrie de la dalle goudron et considère non réalisable le ré équerrage de la structure de part son implantation au sol.

Les entreprises se sont vues. Et rien ne bouge. Chacun restant sur ses positions.

En l'absence totale de réponse de la part de toile et bâches (et d'une moindre manière de la SA Lhermitte) malgré les différentes tentatives de contact (mail, téléphone), de surcroît le calendrier de réalisation n'ayant pas été atteint, Didier de Amorin s'interroge fortement sur l'arrêt de la collaboration avec « Toile et Bâches », tout au moins pour la réalisation de la bâche de toit, les bâches de côté ne posant pas de problèmes. Envisageons une couverture ou bardage bois.

• **Remplacement des branchements plomb.**

Ces remplacements concernent les maisons au 3,10,11,12,13, route nationale. Période de mi janvier à fin février 2020.

Les entreprises GUINOLLI (EHTP) et DEBROUWER réaliseront les travaux en coordination avec l'exploitant du réseau d'eau (VEOLIA ou Grand Reims).

Des coupures d'eau auront lieu. Des informations seront faites 48h à l'avance avec un boitage dans la ou les rues concernées.

Chaque abonné concerné par cette opération va recevoir un courrier. Chaque vendredi, les entreprises se sont engagées à refaire les enrobés suite aux travaux réalisés durant la semaine.

• **École.**

Madame Maryvonne Leclère quitte son poste à la rentrée septembre 2019.

Le poste a été attribué à Monsieur Clément Bégnier.

L'effectif prévu est de 22 enfants dont 2 section tout petit, 5 section petit, 11 section moyen, 6 section grand.

Rappel le vendredi 5 Juillet à 18h 30 : Pot de départ en retraite de Maryvonne Leclère. Les conseillers et leurs conjoints sont toutes et tous attendus, ainsi que les parents d'élèves et élèves (actuels et anciens), et amis de Maryvonne Leclère.

QUESTIONS DIVERSES

- Canicule

Le Maire remercie Dominique Pateiron qui, pendant cette période de chaleur, a pris son téléphone pour prendre contact avec les personnes qui pourraient être en difficulté.

La liste est celle du CCAS. Cependant si vous connaissez des personnes "fragiles" qui demandent un peu d'attention et de suivi, merci d'envoyer leur nom et numéro de téléphone à Dominique Pateiron.

- Demande de Jean-Marie Chappellet

Jean-Marie Chappellet demande que la RD 951 pour la partie communale s'appelle désormais rue nationale 51, (en référence à l'ancien nom, RN51, de cette voie autrefois nationale).

Il est nécessaire d'étudier les démarches à effectuer, sujet à rediscuter lors d'un prochain conseil avec plus détails de la part de Jean-Marie Chappellet.

- Demande de Bernard Weiler

Acheter quelques panneaux « décharge interdite y compris déchets verts ».

- Réunion du Parc Régional Naturel de la Montagne de Reims

La parole est donnée à Olivier Jallu.

La dernière réunion avait pour objet le rééquilibrage des comptes du PNR,

Autres sujets abordés :

- un projet sur l'alimentation durable, notamment le développement des circuits courts de distribution,
- En raison des fortes chaleurs, l'inauguration des œuvres artistiques sur le sentier de Mailly-Champagne programmée Mercredi 25 Juin a été annulée. Ces oeuvres attendent aujourd'hui les promeneurs sur le sentier de Mailly.

- présentation du Guide du Routard Epernay, 1ère édition (il est regrettable que Villers-Allerand n'y soit pas cité, un courrier sera envoyé aux rédacteurs du guide pour leur signaler les lieux remarquables de la commune),
- présentation d'un projet des élèves de Cumières sur les différentes étapes du travail de la vigne,
- un projet sur une charte « paysage » pour les communes du Parc, pour une meilleure intégration des différentes constructions (habitations, bâtiments agricoles...) dans le paysage du parc (par les couleurs, les matériaux employés, entre autres)

La réunion s'est achevée sur des ateliers de réflexion, notamment sur la manière de maintenir un paysage harmonieux dans le Parc, de favoriser des séjours touristiques plus longs, sur la mobilité... Olivier Jallu nous transmet également l'Agenda du Parc, pour la période d'Aout à Décembre 2019.

- Réfection de peinture de la façade arrière de la mairie

Bernard Jacquet précise que nous attendons l'entreprise pour la réfection de la peinture du balcon de la Mairie. L'artisan peintre prévoit son intervention en juillet.

- Passage du Tour de France

Le lundi 8 et le mardi 9 Juillet 2019, notre secteur verra le passage du Tour de France :

- Lundi 8, les coureurs passeront à Serriers et Chamery
- Mardi 9, route de Louvois, de Cormontreuil à Louvois

Des restrictions de circulations sont mises en place sur le secteur, et notamment à Reims et Épernay.

- Manifestations de Juin

Remercions les associations, les bénévoles pour leur réussite lors les manifestations de Juin :

Le Tournoi de Tennis du TCVAM, la Randonnée de la Pentecôte organisée par le CAVAM, la Kermesse de l'École Maternelle, la Flânerie Cérébrale par Mireille Lamiral Dupouy, la Course des Couples du CAVAM et la Fête de l'été en musique,

À noter un nouveau record de participation pour la course par couple avec 124 couples qui ont franchi la ligne d'arrivée !

Didier De Amarin demande l'aide de conseillers pour la mise en place d'une toile sur la pergola du Parc pour le Pique-Nique de La Récré du Dimanche 7 Juillet prochain. Les volontaires sont attendus samedi 6 à 18h au Parc de la Petite Barbarie.

- Journées du Patrimoine - 21-22 Septembre 2019

Bernard Weiler émet le souhait que l'Église Sainte Agathe soit ouverte au public lors des journées du patrimoine, le dimanche 22 septembre, avec visites guidées. Un historique précis de l'Église sera réalisé pour l'occasion. L'information va paraître sur le document Journée du Patrimoine dans la CUGR.

Calendrier des manifestations à venir :

- Dimanche 7 Juillet : Pique-Nique de La Récré
- Du 31 Aout au 2 Septembre : Villers en Fête
- Dimanche 22 septembre : Visite de l'Église pendant la Journée du Patrimoine.
- Lundi 11 novembre 2019 : commémoration et exposition de Jean-Marie Chappellet et possible aide de Wily Dubos

- Samedi 20 juin 2020 : Fête de l'Été et de la Musique
- Samedi 27 juin 2020 : Course par couple

Dates des prochains conseils :

Lundi 2 septembre 2019 20h30

Lundi 7 octobre 2019 20h30

Lundi 4 novembre 2019 20h30

Lundi 2 décembre 2019 20h30

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 22h40.